

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : 29

Présents : 19

Représentés : 8

Qui ont pris part à la délibération : 27

Date de la convocation : 29/11/2018

Date d'affichage : 29/11/2018

**de la Commune de COGOLIN
Séance du mardi 04 décembre 2018**

L'an deux mille dix-huit et le 04 décembre à 18 heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc Etienne LANSADÉ Maire,

PRESENTS : Éric MASSON - Audrey TROIN - Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX - Laëtitia PICOT - René LE VIAVANT - Aimé GARNIER - Patrick GARNIER - Margaret LOVERA - Pascal CORDÉ - Sébastien MACREZ - Christelle DUVERNET - Jonathan LAURITO - Anthony GIRAUD - Jeanne LAURITO - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Frédéric LACOUR -

POUVOIRS : Élisabeth CAILLAT à Margaret LOVERA / Patricia BERENGUIER à René LE VIAVANT / Monique LEBLANC à Régine RINAUDO / Valérie ROBIN à Eric MASSON / Renée FALCO à Audrey TROIN / Gaëtan MULLER à Laëtitia PICOT / Malika OUAREZKI à Ernest DAL SOGLIO / Erwan DE KERSAINTGILLY à Marc Etienne LANSADÉ -

ABSENTS : Manuel REQUIN - Patricia PENCHENAT -

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Audrey TROIN

Dans le cadre de l'instruction budgétaire M14, Monsieur le Maire peut engager et mandater avant le vote du budget primitif, les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts à la section d'investissement de l'exercice précédent, sous réserve d'y avoir été préalablement autorisé par le Conseil municipal (chapitres 20, 21, 23 et 204).

Le total de ces chapitres s'élève au budget 2018 à 1 738 694,88 €, le quart de ces crédits représente donc un montant de 434 673,72 €.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager et mandater les dépenses (HT) suivantes qui

N° 2018/122

**ENGAGEMENT DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019
BUDGET ANNEXE « IMMEUBLES DE RAPPORT »**

CM 04/12/2018

N° 2018/122

ENGAGEMENT DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

BUDGET ANNEXE « IMMEUBLES DE RAPPORT »

concernent les travaux de l'immeuble anciennement occupé par le
SIDECEM et le snack.

Frais d'études et d'insertion	:	5 000 €
Matériels divers	:	3 000 €
Mobilier	:	2 000 €
Travaux divers (2313 et 2315)	:	100 000 €

TOTAL : **110 000 €**

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le
Conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à engager et mandater les
dépenses d'investissement ci-dessus énoncées avant le vote
du budget primitif 2019 du budget annexe « immeubles de
rapport ».

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A LA MAJORITÉ –
21 POUR – 6 ABSTENTIONS** (Pascal CORDÉ – Anthony GIRAUD –
Michel DALLARI – Ernest DAL SOGLIO – Frédéric LACOUR – Malika
OUAREZKI)

Le Maire,


Marc Étienne LANSAD